

I / C / 2 .

Rome, le 15 janvier 1937.

ConfidentielleGénéral CoselschiC.A.U.R.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de revenir sur notre correspondance antérieure au sujet du cas de M. Eugène C o s e l e s c h i Député au Parlement et Lieutenant Général de la Milice fasciste, lequel s'est vu interdire en son temps l'accès du territoire de la Confédération. Vous vous souvenez qu'en été dernier j'avais, pour ma part aussi, exprimé l'avis que le retrait de la mesure d'interdiction d'entrée qui frappe ce député italien pourrait être remis jusqu'au moment où certaines questions politiques en suspens auraient trouvé un règlement satisfaisant pour nous. Tel est actuellement le cas, et, à toutes fins utiles, je voudrais donc me permettre de vous indiquer qu'à mon sens toute la question pourrait être réexaminée si la Légation d'Italie à Berne revenait à la charge.

Pour votre complète information, je vous signale que le bulletin hebdomadaire "C.A.U.R.", qui est l'organe de la société précitée par M. Coselschi, a soigneusement évité, au cours des derniers mois, de mentionner, de quelque manière que ce soit, des nouvelles sur notre pays, alors qu'il est constamment question de l'action des groupes de caractère fasciste en Belgique, en Hollande et ailleurs. Par une per



interposée, le député Coselschi avait exprimé cet été le désir - ainsi que je crois vous en avoir informé verbalement - d'être reçu à la Légation pour pouvoir expliquer au soussigné qu'il aurait agi de bonne foi en contrevenant aux dispositions prises à son égard par nos autorités. A l'époque, je n'ai pas cru opportun de répondre affirmativement à ce désir. Au cas où, à la suite de nouvelles interventions de la Légation d'Italie, le Ministère Public Fédéral proposerait la levée de l'interdiction d'entrée en question, je vous serais très reconnaissant de m'en informer, le moment venu. Je pourrais, en effet, saisir l'occasion pour revenir à la charge ici à propos de quelques cas de Tessinois, dont l'accès au Royaume d'Italie n'est pas encore admis.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre,  
les assurances de ma haute considération.